

CONCOURS ORGANISATEUR



L'organisateur est le personnage clé du concours. C'est lui qui donne le ton, qui crée l'ambiance qui fait que les cavaliers prennent plaisir à passer leurs dimanches sur les terrains.

Très entouré, très sollicité les jours de concours, il est souvent bien seul à l'heure des formalités administratives et réglementaires. D'où ce premier mémento qui récapitule sous le format compact d'un dossier FFE Club les principales informations utiles.

Pour ne rien oublier, pour pouvoir déléguer et pour se lancer mieux informé.

Merci à tous pour votre engagement au service de la compétition et n'hésitez pas à contacter les services FFE pour vos questions et suggestions.

Jacques Robert

GLOSSAIRE

ANPFS	Association Nationale du Poney Français de Selle
AP	Avant programme d'un concours
BO	Bulletin Officiel
CDE	Comité Départemental d'Équitation
CLAF	Club Affilié (Association loi 1901)
CLAG	Club agréé (Non associatif)
CRE	Comité Régional d'Équitation
DUC	Déclaration Unique de Concours
DTN	Direction Technique Nationale
ET	Engagement sur le terrain
GHN	Groupement Hippique National
GP	Grand Prix
HN	Haras Nationaux
LCET	Listing complémentaire Engagement terrain
ORAF	Organisateur Affilié (Association loi 1901)
ORAG	Organisateur Agréé
Pajorg	Page organisateur
Ref	Mensuel officiel de la FFE
SHF	Société Hippique Française
SIF	Service informatique fédéral
SIRE	Système d'Identification Répertoire des Equidés

Sommaire

Obligations fédérales et légales ..	2
Gestion FFE Club SIF	3
DUC 1 CSO, CCE, DRE	6
DUC 2 horse-ball	7
DUC 3 autres disciplines	8
Pajorg	9
LC Engagement Terrain	10
Grands Prix poney	11
Concours ANPFS	11
Gestion FFEcompét	12
Concours SHF	17
Concours FEI	18
Documentation	19
Carnet d'adresses	19
L'essentiel en résumé	20

www.ffe.com
www.ffecompet.com

Réalisation

FFE CLUB

Christelle Bérenger, Danièle Lambert,
Francesca Ledru, Valérie Vallet
Damien Védrines, Laure Vial

FFECOMPET

Emmanuel Hude, Thierry Pierson

FFE DTN

Dominique Faye
Emmanuelle Schramm

ANPFS

Isabelle Crespel

MAQUETTE ET IMPRESSION

IDP Grignon 77370 Fontenailles

organisateur.ffeclubsif@ffe.com
organisateur.ffecompet@ffe.com

Etre adhérent à la FFE

Il faut être adhérent FFE à jour de sa cotisation pour pouvoir organiser des concours. L'adhésion est effective une huitaine de jours après réception de la demande, sous réserve des délais postaux. Elle vaut pour un millésime, soit du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année qui suit.

Nouvel adhérent

Le formulaire d'adhésion disponible sur www.ffe.com et à FFE Club est à renvoyer complété avec les pièces jointes et le règlement à FFE Club. Dès enregistrement de l'adhésion, il est créé un compte adhérent FFE. Le nouvel adhé-

rent en reçoit les codes par courrier dès validation de l'adhésion. Contact FFE Club.

Choix de cotisation

Il existe deux types de cotisation. Toutes deux donnent le droit de délivrer des licences, d'organiser des sessions d'examen, d'organiser des concours, d'effectuer des engagements en concours à gestion FFE Club SIF et de bénéficier du tarif préférentiel d'abonnement à la Ref de 10€. L'adhésion club CLAF/CLAG comprend 30 licences, la gratuité des galops, la prise en charge par la FFE du service juridique, fiscal et social d'un opérateur agréé comme le GHN. Elle coûte 770€ Ref comprise.

L'adhésion organisateur ORAF/ORAG comprend la licence du dirigeant. Elle coûte 160€ Ref comprise.

Renouvellement

Vous pouvez renouveler votre cotisation par internet, minitel ou courrier. Il faut d'abord alimenter votre compte soit par chèque, soit par carte bancaire. Par internet, on s'identifie à la page d'accueil et on choisit la rubrique FFE Club SIF / Adhésion. Par minitel 3614FFE, on choisit la rubrique Cotisation, comptes, CB. Par courrier, on renvoie le formulaire qui figure au dos de la feuille d'expédition des Ref d'août et septembre et qui est disponible sur www.ffe.com.

Obligations légales

DÉMARCHES	INTERLOCUTEURS
<p>Au moins 1 mois avant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Contracter une assurance spécifique à l'organisation de compétitions ■ Dotation globale du concours supérieure à 1 524,49 euros : autorisation ■ Homologation des enceintes sportives provisoires ■ Respect de l'obligation de sécurité : fléchage, lissage, aménagement du parking 	<p>Assureur en responsabilité civile professionnelle FFE</p> <p>Information auprès de la DDJS, Autorisation du maire</p> <p>Information du SAMU et des pompiers</p>
<p>Au moins 15 jours avant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration relative à la diffusion de musique lors de la compétition ■ Demande d'autorisation pour l'ouverture d'un débit de boisson 	<p>Délégation régionale de la SACEM. Voir coordonnées sur www.sacem.fr</p> <p>Maire de la commune</p>
<p>24 h avant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration si entrée payante au concours 	<p>Direction générale des impôts</p>
<p>Le jour du concours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Tenue d'un registre d'élevage - liste de tous les équidés présents sur le site ■ Droit à l'image : si l'organisateur veut utiliser la photo ou la vidéo d'un cavalier ■ Obligation d'information : L'organisateur a une obligation générale d'information relative à la sécurité des cavaliers, des équidés et du public. Tout danger doit donc être signalé, les espaces réservés aux équidés doivent être distincts des espaces destinés aux cavaliers, le public doit être informé de l'obligation de tenir les chiens en laisse... ■ Présence d'un maréchal-ferrant, d'un vétérinaire, d'un médecin, d'une ambulance en fonction du niveau et de la discipline de la compétition 	<p>FFE : Le listing des engagés peut servir de base</p> <p>Autorisation, du cavalier ou des parents si le cavalier est mineur</p> <p>Vous-même : il revient à l'organisateur d'appliquer les règles de sécurité adaptées au type de compétition organisée et aux particularités du terrain de concours</p> <p>Se référer au règlement fédéral correspondant à la discipline de la compétition</p>
<p>Dans le mois suivant</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Déclaration des recettes imposables pour les concours dont l'entrée est payante 	<p>Recette des douanes du lieu de la manifestation</p>

DUC, Déclaration Unique de Concours

Les DUC sont à la fois une prise de date, une déclaration de programme et le texte du BO du concours. La DUC possède deux parties : la première comporte les renseignements clé du concours, la seconde intitulée Pajorg est un espace à disposition de l'organisateur.

Pratique

Grâce à son code adhérent et à son code secret, l'organisateur peut effectuer lui-même l'enregistrement de la DUC sur internet www.ffe.com / FFE Club SIF / Compétition club ponam / DUC. Il a aussi la possibilité d'envoyer au SIF un formulaire papier. Voir pages 6 à 8.

Environ un mois avant l'ouverture aux engagements, l'organisateur reçoit un courrier du SIF lui rappelant les termes de sa DUC. Il peut alors, à son choix, effectuer des modifications, annuler son concours ou ne rien faire. Dans ce cas, le concours est ouvert aux engagements et publié au BO de la Ref. Les DUC se font deux fois par an. Les DUC championnats départementaux, régionaux et interrégionaux doivent obligatoirement être validés par le CRE. Elles sont saisies au choix par le club, le CDE ou le CRE. Il faut faire une DUC par jour de concours, sauf si la même épreuve dure plusieurs jours.

SAISIE DE LA DUC	VALIDATION CRE	DATE DU CONCOURS
1 ^{er} sept. au 31 octobre	1 ^{er} au 15 novembre	1 ^{er} janvier au 30 juin
1 ^{er} mars au 30 avril	1 ^{er} au 15 mai	1 ^{er} juillet au 31 décembre

Modifications

A partir de la parution du concours au BO et jusqu'à 20 jours de sa date, vous pouvez modifier certaines données du concours comme ajouter des épreuves. Sous réserve que les épreuves ne comportent pas encore d'engagés, vous pouvez supprimer des épreuves et /ou modifier des tarifs, modifier le lieu du concours.

Si le délai de 20 jours est dépassé, contacter FFE Club pour ces modifications. On vous demandera un fax avec toutes les précisions nécessaires.

Si vous souhaitez annuler votre DUC, vous pouvez le faire jusqu'à l'avant-veille du concours 18 h, si le concours ne comporte aucun engagé. Passé ce délai ou s'il y a des engagés, s'adresser à FFE Club.

Vous ne pouvez pas faire vous-même certaines modifications : seul FFE Club peut modifier l'organisateur et seuls votre CRE et FFE Club peuvent ajouter ou supprimer une épreuve championnat. La date du concours ne peut être modifiée. C'est une annulation de la DUC suivie d'une nouvelle programmation selon les modalités d'ajout de DUC hors calendrier.

Ajout d'une DUC hors calendrier

Si vous n'avez pas déclaré votre

concours pendant les deux mois de saisie des DUC, il ne sera pas dans la REF ni dans le calendrier prévisionnel. Vous devrez attendre les 30 jours précédant la date du concours pour saisir votre DUC par internet www.ffe.com et vous aurez jusqu'à la veille de la clôture des engagements pour le faire. Si cette DUC comporte des épreuves championnat, la saisie ne pourra être faite que par votre CRE ou FFE CLUB.

PAJORG

Destinée à informer les participants, c'est un support d'information précieux pour l'organisateur. Elle permet d'afficher les horaires. Il suffit alors de mettre un message téléphonique du type : « horaires sur minitel et internet, consulter la PAJORG ». Pensez à la renseigner. Vous disposez d'un espace utile et sympa pour indiquer les barèmes des épreuves, le plan d'accès au concours, les noms des officiels, la nature des terrains, la location de boxes, les soirées... La PAJORG peut être complétée et modifiée jusqu'à l'avant-veille du concours 18 h. Seule la limitation des engagements extérieurs est arrêtée dès la clôture des engagements. Sélectionner la rubrique Mes concours puis cliquer sur *Modifier la page organisateur*.

De la clôture à l'archivage des résultats

Clôture

La clôture a lieu le vendredi à midi, sauf jours fériés et cas exceptionnels. L'après-midi suivant la clôture des engagements, le SIF envoie à l'organisateur une grande enveloppe contenant les listings d'engagés pour le jury et pour l'affichage, des cartons de jurys vierges, des protocoles pour les reprises de dressage, le cas échéant, des listings complémentaires d'engagements sur le terrain et un fond d'affiche pour affichage réglementaire. Le listing du jury une fois renseigné devient le procès-verbal de l'épreuve. Il sert à envoyer les résultats.

Lutte contre le dopage

L'annexe au règlement intérieur de la FFE, règlement disciplinaire et de lutte contre le dopage prévoit des dispositions spécifiques aux contrôles. Lors des compétitions, un vétérinaire en charge de la lutte contre le dopage peut être missionné par la Fédération Française d'Équitation et le Ministère des Sports.

L'organisateur doit mettre à la disposition du vétérinaire un box en parfait état de propreté (abreuvoir et mangeoire condamnés) ainsi qu'un local (joutant le box) à proximité du terrain de concours.

L'organisateur se doit de faciliter le travail du vétérinaire.

FFE Club SIF

3615 FFE

www.ffe.com

organisateur.ffeclubsif@ffe.com

Engagements sur le terrain

Les engagements sur le terrain sont enregistrés sur un LCET, Listing complémentaire d'engagement sur le terrain. Voir formulaire page 10. En cas d'engagement terrain d'une équipe, il faut une feuille par équipe. L'engageur doit présenter la licence fédérale du cavalier ou une copie d'écran internet et le livret SIRE de l'équidé. Les noms exacts et numéros sont à reporter sur le LCET. L'engagement est à régler à l'organisateur. La part fixe FFE d'un montant triple de la part fixe minitel ou internet sera prélevée sur le compte de l'organisateur.

Report des résultats

L'organisateur doit reporter les résultats de son concours sur les imprimés exclusivement prévus à cet effet : soit sur la version envoyée par courrier par le SIF, soit sur celle téléchargeable à partir d'Internet.

Les listings envoyés par le SIF sont composés de 2 feuillets, le second étant autocopiant. Une fois le listing complété, l'organisateur détache et conserve le double.

S'il choisit la version téléchargeable à partir d'Internet, il est prudent qu'il effectue une copie du listing complété avant de l'expédier au SIF, les courriers pouvant se perdre.

Pour les engagements sous X et les changements de monte, ne pas oublier d'indiquer les noms et numéros de licence des cavaliers.

Sur le listing, le jury doit indiquer le classement en termes de place ou de note pour chaque concurrent ou équipe du premier au dernier, y compris les éliminés pour lesquels on écrit EL et les non partants pour lesquels, on

écrit NP. Cela est indispensable pour calculer les tiers qui permettent d'attribuer les points de qualification pour les championnats de France selon que le cavalier est classé dans le premier, le second ou le troisième tiers.

Délais

Une fois complétés, les listings de jury = PV de résultats doivent être renvoyés au SIF au maximum dans les 8 jours suivant le concours. Au-delà de 8 jours, une retenue de 50% sera effectuée sur les versements à titre de pénalité. Au-delà de 20 jours, la retenue sera de 100%. L'organisateur doit également renvoyer les cartons de jury au SIF pour permettre une vérification rapide en cas de réclamation.

Dernier week-end qualificatif

Lorsqu'un concours est organisé le dernier week-end qualificatif pour les Championnats de France correspondants, les résultats doivent être envoyés en express pour parvenir impérativement au SIF l'avant-veille de la clôture des engagements desdits Championnats de France.

Contrôle des opérations

L'organisateur peut s'assurer du bon déroulement des opérations de réception et de traitement des résultats par le SIF en consultant le site www.ffe.com dans la rubrique FFE Club SIF/ BO - engagements.

Archivage

Il faut toujours conserver un double des résultats qui doivent être archivés jusqu'au prochain championnat de France.

Gestion financière des concours

Crédit du compte

Dès le traitement des résultats, les engagements sont crédités sur le compte de l'organisateur diminués de la part fixe FFE comprenant les frais de gestion. Le montant de la part fixe FFE figure dans le Mémento de l'année en cours.

Quand les résultats parviennent au SIF dans les 8 jours, le montant des engagements, diminués de la part fixe FFE, sont versés sur le compte de l'organisateur. Quand les résultats parviennent au SIF entre le 9e et le 20e jour suivant le concours, une pénalité de 50% du montant des engagements est appliquée. Au-delà du 20e jour, la pénalité est de 100%. L'organisateur ne reçoit aucun reversement.

L'organisateur peut contrôler ce versement en consultant son compte adhérent FFE sur le site www.ffe.com rubrique FFE Club SIF/ comptes.

La somme créditée au compte de l'organisateur peut lui servir pour des engagements, des licences... S'il souhaite retirer tout ou partie des engagements du concours, il lui suffit de faire une demande écrite signée du responsable légal du groupement adhérent pour se faire envoyer un chèque du montant souhaité. Demande à adresser à FFE Club par courrier ou fax au 02 54 94 46 20.

Engagements sur le terrain

La somme correspondant à la part fixe FFE sur les engagements sur le terrain est prélevée du compte adhérent FFE de l'organisateur après le traitement des résultats. L'organisateur doit veiller à ce que son compte soit suffisamment approvisionné. Il doit également faire attention à ce détail pour calculer le montant du

chèque à demander s'il souhaite vider son compte après le concours. Il faut vérifier le prélèvement des engagements sur le

terrain sur son compte adhérent FFE. Ils peuvent être prélevés après le traitement des engagements minitel et internet.

AVEC WWW.FFE.COM, À VOUS L'AUTONOMIE

Dès l'ouverture aux engagements, l'organisateur peut consulter en temps réel sur le site www.ffe.com rubrique FFE Club SIF/ BO - engagements, les engagés de son concours épreuve par épreuve. Les numéros de départ sont visibles dès le vendredi après-midi de la clôture des engagements.

L'organisateur peut télécharger à partir du site www.ffe.com tous les documents envoyés par courrier : listing de jury, listing de départ, cartons de jury imprimés ou à imprimer,

protocoles vierges.

Il peut également télécharger à l'aide de son code adhérent et de son code secret le fichier des engagés de son concours s'il souhaite effectuer un traitement informatique des résultats ou s'il souhaite sortir un jeu d'étiquettes pour les coller sur ses cartons de jury et/ou ses protocoles.

L'organisateur peut également utiliser la Pajorg Internet de son concours pour indiquer les horaires de son concours.

Bon de commande

● 16 € par exemplaire, franco de port.

● Envoyer chèque et coordonnées à :
FFE Club - Parc Equestre
41600 Lamotte

● Pour les clubs :
Code adhérent FFE

--	--	--	--	--	--	--	--

● CLAF et CLAG :
demandez votre exemplaire gratuit

● Commande :
16 € x =€

● Ci-joint, règlement par chèque

● A débiter sur mon compte FFE :

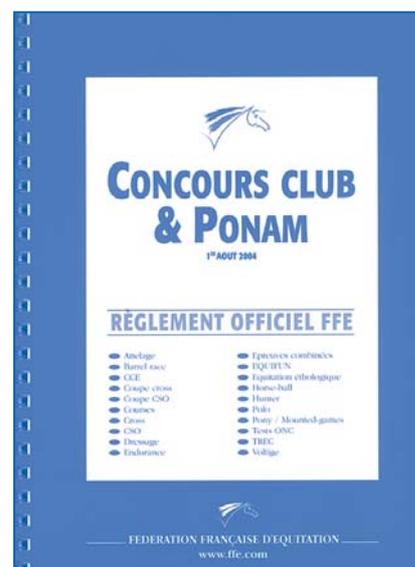
--	--	--	--	--	--	--	--

● Nom : Prénom :

Adresse :

CP Ville :

A retourner à FFE Club - Parc Equestre - 41600 Lamotte - Fax 02 54 94 46 47



Signature :

Déclaration Unique de Concours

Formulaire 1 : CSO, CCE, dressage

N° DU CONCOURS : |_|_|_|_|_|

DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES : ___/___/200_

ORGANISATEUR : Code adhérent FFE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (adhésion saison en cours obligatoire)

Nom : Tél :

Fax : Email:

LIEU DU CONCOURS : Commune : Dpt :

ÉPREUVES

CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES

CSO Club	A1	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	A2	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2	B3	C3	D3	E3	E+3	OP3	
N° d'épreuve																					
Équipe / individuel																					
Championnat CD/CR/CI																					
Prix de l'engagement																					

CSO Ponam	B1P	C1P	D1P	E1P	B2P	C2P	D2P	E2P	B3P	C3P	D3P	OP3P	E3P
N° d'épreuve													
Équipe / individuel													
Championnat CD/CR/CI													
Prix de l'engagement													

Test ONC	B	C	D
n° d'épreuve			
Prix de l'engagement			

CONCOURS COMPLET D'EQUITATION

CCE Club	A1	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	A2	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2	B3	C3	D3	E3	E+3	OP3	
N° d'épreuve																					
Équ / indiv																					
Championnat CD/CR/CI																					
Prix de l'engagement																					

CCE Ponam	B1P	C1P	D1P	E1P	B2P	C2P	D2P	E2P	B3P	C3P	D3P	OP3P	E3P
N° d'épreuve													
Équipe / individuel													
Championnat CD/CR/CI													
Prix de l'engagement													

Cross Club	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2	B3	C3	D3	E3	E+3	OP3	
N° d'épreuve																			
Équipe / individuel																			
Championnat CD/CR/CI																			
Prix de l'engagement																			

DRESSAGE

Imposée Club	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2	B3	C3	D3	E3	E+3	OP3	
N° d'épreuve																			
Équipe / individuel																			
Championnat CD/CR/CI																			
Prix de l'engagement																			

Libre Club	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2
N° d'épreuve												
Équipe / individuel												
Championnat CD/CR/CI												
Prix de l'engagement												

Carrousel	A	OP
n° d'épreuve		
Championnat CD/CR/CI		
Prix de l'engagement		

Ponam	B1P	C1P	D1P	E1P	B2P	C2P	D2P	E2P	B3P	C3P	D3P	OP3P	E3P
N° d'épreuve													
Équipe / individuel													
Championnat CD/CR/CI													
Prix de l'engagement													

**SIGNATURE
DE
L'ORGANISATEUR**

COUPES

CSO	A	B	C	D	E	Op
n° d'épreuve						
Champ. CD/CR/CI						
Prix de l'engagement						

Cross	A	B	C	D	E	Op
n° d'épreuve						
Champ. CD/CR/CI						
Prix de l'engagement						

En l'absence d'indication du tarif de l'engagement, un tarif par défaut de 8 € pour les épreuves individuelles et 24 € pour les épreuves par équipe sera appliqué. *A saisir sur www.ffe.com ou à retourner à SIF 14490 Litteau*

Déclaration Unique de Concours

Formulaire 2 : horse-ball

N° DU CONCOURS : |_|_|_|_|_|

DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES : __/__/200__

ORGANISATEUR : Code adhérent FFE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (adhésion saison en cours obligatoire)

Nom : Tél :

Fax : Email:

LIEU DU CONCOURS : Commune : Dpt :

EPREUVES

Nationales mixtes

Nationales 1 Elite Nationales 2 Nationales 3 - Nord Nationales 3 - Sud

Inter-régions - Préciser les régions

Championnat de France N3 N4 N5 N6

Qualificatives Nationales

Coupe de France Préciser 1/8, 1/4 finale, etc :

Championnat de France des sociétés

Nationales féminines

Nationales 1 Elite Qualificatives Nationales

Inter-régions - Préciser les régions

Championnat de France N2 N3 N4 N5 N6

Critérium féminin

Coupe de France Préciser 1/8, 1/4 finale, etc :

Jeunes

Moustiques Système 1 Système 2 Cadets poneys Système 1 Système 2

Poussins Système 1 Système 2 Cadets chevaux Système 1 Système 2

Benjamins Système 1 Système 2 Juniors Système 1 Système 2

Minimes Système 1 Système 2

Championnat CD/CR/CI

Championnat de France (cocher également les épreuves programmées ci-dessus)

Club

Féminines

R1 Système 1 Système 2

R2 Système 1 Système 2

R3 Système 1 Système 2

Championnat CD/CR/CI

Championnat de France (cocher également les épreuves programmées ci-dessus)

Mixtes

R1 Système 1 Système 2

R2 Système 1 Système 2

R3 Système 1 Système 2

Championnat CD/CR/CI

Championnat de France (cocher également les épreuves programmées ci-dessus)

PRIX DES ENGAGEMENTS par équipe : €

Signature de l'organisateur

A saisir sur www.ffe.com ou à retourner à SIF 14490 Litteau

Déclaration Unique de Concours

Formulaire 3 : autres disciplines

N° DU CONCOURS : |_|_|_|_| DATE DE DÉBUT DES ÉPREUVES : ___/___/200_

ORGANISATEUR : Code adhérent FFE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (adhésion saison en cours obligatoire)

Nom : Tél :

Fax : Email:

LIEU DU CONCOURS : Commune : Dpt :

ÉPREUVES

POLO

Polo	Moustique	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Cadet E	Junior	Open
N° d'épreuve								
Championnat CD/CR/CI								
Prix de l'engagement								

ATTELAGE

Attelage	Moustique	Poussin	Benjamin				Minime				Cadet				Jun/Jeu/Sen			
			Série	3	3	3	2	1 à 1 équidé	1 en paire	3	2	1 à 1 équidé	1 en paire	3	2	1 à 1 équidé	1 en paire	
N° d'épreuve																		
Champ. CD/CR/CI																		
Prix de l'engt																		

ENDURANCE

Endurance	End1	End2	End3
N° d'épreuve			
Equipe/Individuel			Ind.
Champ. CD/CR/CI			
Prix de l'engagement			

TREC

TREC	TR1	TR2	Dpt	Open
N° d'épreuve				
Equipe/Individuel	Eq.	Eq.	Ind.	Ind.
Champ. CD/CR/CI				
Prix de l'engagement				

VOLTIGE

Voltige	Pous série 3	Benj série 2	Junior série 2	Junior série 1	Open série 1
N° d'épreuve					
Champ. CD/CR/CI					
Prix de l'engt					

PONY-GAMES

Equipe	MG1	MG2	MG3	PG1	PG2	PG3	A1	A2	A3	SG1	SG2
N° d'épreuve											
Champ. CD/CR/CI											
Prix de l'engagement											

PONY-GAMES

Paire	Pous	Benj	Min	Cad	Op	Séniort+
N° d'épreuve						
Champ. CD/CR/CI						
Prix de l'engagement						

EQUIFUN

Equifun	A	B	C	D	E	Open
N° d'épreuve						
Equipe/Individuel						
Championnat CD/CR/CI						
Prix de l'engagement						

HUNTER

Hunter	B1	C1	D1	E1	E+1	OP1	B2	C2	D2	E2	E+2	OP2	B3	C3	D3	E3	E+3	OP3
N° d'épreuve																		
Équipe / individuel																		
Championnat CD/CR/CI																		
Prix de l'engagement																		

BARREL RACE

Barrel Race	A	B	C	D	E	Open
N° d'épreuve						
Equipe/Individuel						
Champ. CD/CR/CI						
Prix de l'engagement						

EQUITATION ETHOLOGIQUE

Equitation Ethologique	PHASE A : SOL						PHASE A + B : SOL + MONTE						
	A	B	C	D	E	Open	A	B	C	D	E	Open	
N° d'épreuve													
Equipe/Individuel													
Champ. CD/CR/CI													
Prix de l'engt													

En l'absence d'indication du tarif de l'engagement, un tarif par défaut de 8 € pour les épreuves individuelles et 24 € pour les épreuves par équipe sera appliqué.
A saisir sur www.ffe.com ou à retourner à SIF 14490 Litteau

PAJORG, la Page de l'Organisateur

Renseignements à réunir

Réunir les renseignements suivants pour effectuer la saisie sur www.ffe.com
ou pour envoyer le formulaire à SIF 14490 Vitteau

N° DU CONCOURS : |_|_|_|_|_| **DATE :** __/__/200__ **DISCIPLINE :**

ORGANISATEUR : Code adhérent FFE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (adhésion saison en cours obligatoire)

Nom du club organisateur :

Adresse précise du lieu du concours :

.....

Accès au concours : (direction, routes, etc)

.....

Tél renseignements : Tel Horaires :

Site internet (organisateur de concours) :

Nom du pdt du jury / Arbitre : Tél.

Nom du chef de piste / traceur : Tél.

Commissaire au paddock : Tél.

Nom des membres du jury :

Paddock : Sable Terre Herbe **Chronométrage :** Electronique Manuel

Piste 1 : Sable Terre Herbe Dimension : __m. x __m. Extérieure Indoor

Piste 2 : Sable Terre Herbe Dimension : __m. x __m. Extérieure Indoor

Boxes à louer Tarifs : _____ € Si vous ne voulez pas d'engagements sur le terrain, cochez cette case

Ordre des épreuves	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}											
Catégorie (Ex D1P)														
Piste n°														
Horaire														
Engt extérieur limités à														
Prix engt terrain €														
Barème														

Ordre des épreuves	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}											
Catégorie (Ex D1P)														
Piste n°														
Horaire														
Engt extérieur limités à														
Prix engt terrain €														
Barème														

Précisions diverses (ordre épreuves, déroulement sur deux jours, épreuves GICE, cadeaux, soirées, repas, hébergement, etc).

Organisation de Grands Prix Poney

Les Grands Prix Poney sont des concours Ponam gérés par FFE Club SIF dans les disciplines olympiques. A ce titre, ils sont soumis aux mêmes règles que tous les autres concours du règlement Club et Ponam.

Spécificité

Les Grands Prix poney présentent cependant une certaine spécificité due au fait qu'ils sont dépendants d'un cahier des charges, d'un calendrier et qu'ils entrent dans la logique sportive de détection/perfectionnement des équipes de France Poney. Le calendrier des Grands Prix Poney doit être établi pour le 30 octobre de la saison précédente.

Candidature

Tout adhérent FFE peut présenter sa

candidature avec proposition de date par courrier ou fax au 02 54 94 46 50.

Cahier des charges

Prendre connaissance du cahier des charges qui vous sera envoyé et faire parvenir son dossier complété avant le 30 septembre de l'année qui précède l'année du concours.

Validation

Après validation de la DTN, votre concours peut être inscrit au calendrier de la Coupe de France Poney.

DUC

C'est la DTN qui saisira votre DUC GP en y ajoutant les éventuelles autres épreuves ponam que vous souhaitez pro-

grammer conjointement.

Résultats

Comme pour tous les concours gérés par FFE Club SIF. Cependant, pour la gestion de la Coupe de France, il est nécessaire de faire parvenir la copie du classement du GP et des 1^{er} séries élite à la DTN.

A savoir

La part fixe FFE sur l'engagement est identique à tout engagement individuel dans les concours à gestion FFE Club SIF.

Contact

Service des Compétitions
Internationales et GP Poney de la DTN,
FFE Parc Equestre, 41 600 Lamotte.

Organisation de cycles classiques jeunes poneys de sport

Calendrier prévisionnel

Vous transmettez courant novembre au Haras National de votre circonscription ou à votre délégué régional ANPFS le calendrier des dates que vous proposez pour l'année suivante. Le calendrier est établi, transmis à l'ANPFS qui le publie dans le bulletin de liaison de janvier-février.

Avant-programme

Vous adressez à l'ANPFS votre avant-programme, accompagné pour le premier concours de l'année de la fiche technique.

Engagements

Ils se font par minitel et la date de clôture est fixée au vendredi précédant le concours s'il a lieu un jeudi, un vendre-

di, un samedi ou un dimanche et au deuxième vendredi précédant le concours si celui-ci a lieu un lundi, mardi ou mercredi.

Accès minitel : 3615 TLMAT rubrique ANPFS puis engagements. Paiement par Carte bancaire. Tarif : 13,50 € par minitel. Possibilité de faire des engagements par papier en demandant un carnet de 5 engagements au tarif de 70 €. Les engagements papier doivent être renvoyés au SIF le 2^e mardi précédant le concours.

Listing

Le listing des engagés ainsi que des fiches de cotation de CSO ou les protocoles de Dressage vous sont envoyés à la clôture par le SIF. Vous les recevez donc en début de semaine, juste avant

le concours. Vous pouvez également consulter la liste des engagés sur minitel 3615 TLMAT rubrique ANPFS puis BO et taper le numéro de concours.

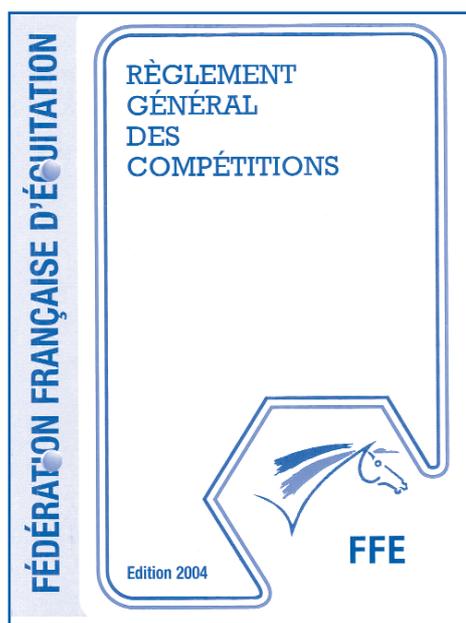
Retour des résultats

Vous avez 10 jours pour renvoyer les résultats correctement complétés au SIF -14490 LITTEAU. L'ANPFS reverse en fin d'année 3,50 € par engagé aux organisateurs sous réserve que tous les résultats aient été retournés en temps et en heure.

Contact

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le secrétariat de L'ANPFS au 02.54.83.72.00 ou par fax au 02.54.83.75.05 ou par mail : anpfs@wanadoo.fr

Programmation des concours



Ouverture de compte

Pour organiser une compétition amateur et pro, il est nécessaire d'ouvrir un compte FFEcompét. Il permet de centraliser toutes les opérations financières liées à votre compétition : engagements, forfaits, versement de gains, rattrapages...

Fin 2004, l'ouverture du compte sera automatique pour tous les clubs adhérents à la FFE. Dès l'enregistrement de votre adhésion, vous recevez par un courrier la confirmation de l'ouverture de votre compte organisateur et le code d'accès, qui vous permettra d'obtenir par www.ffecompét.com toutes les informations utiles à la gestion de votre concours : listes des engagements, forfaits, téléchargement de formulaires...

Inscription au calendrier

L'inscription au calendrier est importante. Le choix de la date, du lieu, des épreuves génératrices de subvention - voir rubrique « subventions » page 15 - déterminent souvent le succès de votre concours.

Pour les concours amateur 3 et 4 de toutes disciplines, sauf attelage, ainsi que les Pro 2 en CSO, vous pouvez passer par votre CRE. Si vous êtes organisateur de concours Pro, sauf Pro 2 CSO, il est nécessaire dès juillet de remplir un formulaire de proposition de date disponible auprès de la DTN. Le calendrier des épreuves Pro 1 et 2, sauf Pro 2 CSO, est ensuite établi par la FFE en concertation avec les organisateurs lors de réunions organisées en septembre. Le calendrier des épreuves internationales est établi par la FFE en concertation avec la FEI.

Internet

Depuis octobre 2004, vous avez la possibilité d'inscrire votre concours par Internet sur www.ffecompét.com quel que soit le niveau de votre concours. Vous disposez alors d'informations particulièrement utiles quant au choix de vos dates. Une carte de France vous permet de visualiser le niveau des concours voisins, le choix de vos épreuves dans une liste détermine automatiquement le niveau de votre concours, et vous indique pour information le montant des subventions auxquelles ces épreuves donnaient droit l'année précédente. Les CRE et la DTN décident de la validation finale de votre calendrier.

Avant programme

C'est le document propre à chaque discipline sur lequel vont figurer les renseignements utiles et les spécificités de votre concours : épreuves, dotations, prix des engagements... Il est disponible sur le site www.ffecompét.com rubrique « formulaires » et sur www.ffe.com rubrique « sport ».

Votre avant programme doit parvenir au CRE pour validation, 10 semaines avant le déroulement de votre concours. Après sa validation, le CRE transmet l'avant programme à la DTN pour publication et diffusion sur le système FFEcompét.

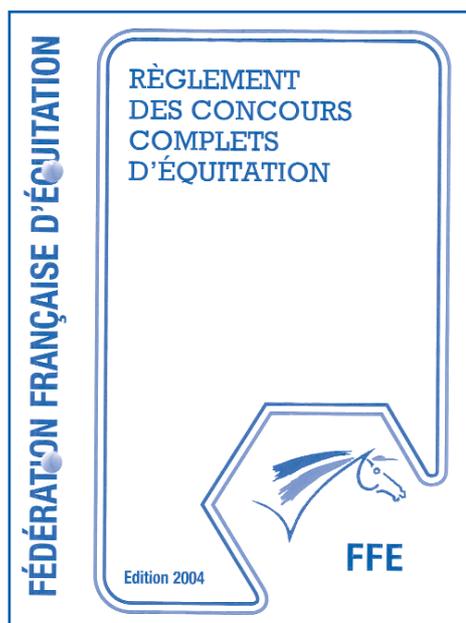
Rectificatifs

Ce sont des modifications que vous pouvez apporter à vos programmes avant la clôture de vos engagements. Ils sont soumis à un contrôle de la DTN qui, au regard du règlement, valide ou non ces modifications.

Vous pouvez nous transmettre ces informations sur papier libre adressé à la DTN 11 jours avant la clôture des engagements ou par Internet www.ffecompét.com (début 2005). Il vous suffit dans ce cas de rappeler le concours concerné puis de saisir par l'option « rectificatif » le texte que vous désirez nous transmettre. Le contrôle est alors effectué par la DTN.

Lutte contre le dopage

L'annexe au règlement intérieur de la FFE, règlement disciplinaire et de lutte contre le dopage prévoit des dispositions spécifiques aux contrôles. Lors des compétitions, un vétérinaire en charge de la lutte contre le dopage peut être missionné par la Fédération Française d'Équitation et le Ministère des Sports. L'organisateur doit mettre à la disposition du vétérinaire un box en parfait état de propreté (abreuvoir et mangeoire condamnés) ainsi qu'un local (jouxant le box) à proximité du terrain de concours. L'organisateur se doit de faciliter le travail du vétérinaire.



Dédoublément

Le dédoublement est une nécessité paramétrée en fonction des disciplines et gérée informatiquement. Il vous permet d'éviter les épreuves surnommées. Une épreuve est dédoublee à partir du 141e engagé en CSO, du 41e en dressage et du 81e en CCE.

Limitation des engagements

La limitation est une mesure qui vous permet de contrôler le nombre de participants sur une épreuve. Cette option est autorisée dans toutes les disciplines, sauf voltige. Elle est admise pour toutes les épreuves, sauf les grands prix. Cette mention doit être clairement précisée sur le formulaire d'avant programme de votre concours.

Annuler / reporter un concours

Plusieurs cas de figure sont possibles : annulation, report et décalage d'un ou plusieurs jours. Dans tous les cas, l'accord de la FFE et de votre CRE est nécessaire.

- L'annulation de votre concours est prévue réglementairement. Toutefois si les délais de parution au BO sont

trop courts (1 semaine avant le début des épreuves), vous devez avertir les cavaliers et les engageurs de votre décision. Si cette annulation doit être décidée sur le terrain, elle ne peut être prononcée que par le président du jury. Les conséquences financières dépendent du motif de l'annulation. Dans tous les cas, les engageurs sont remboursés intégralement. Pour une annulation simple, les frais de gestion sont mis à votre charge (4.65 € par engagement).

- Le report du concours est soumis aux mêmes règles que l'annulation et ne donne pas lieu à la rédaction d'un nouvel avant programme. Le concours garde le même numéro.
- Le décalage d'une ou plusieurs épreuves d'un même concours, vous donne l'obligation d'avertir les cavaliers au plus tard 72 heures avant le début du concours, et impose le remboursement de l'engagement des cavaliers ne pouvant participer. Les frais de gestion sont à votre charge.

Invitation organisateurs

Ils vous est possible de réserver un certain nombre de participations pour engager les cavaliers de votre choix sur l'ensemble du concours. Ces cavaliers sont vos invités, à l'image de ce qui se fait dans les concours internationaux avec les wild cards. Par exemple, vous réservez 3 participations. Elles vous permettent d'engager 3 cavaliers différents avec autant de chevaux autorisés dans toutes les épreuves que vous souhaitez à l'exception des championnats de France et épreuves SHF.

Pour réserver des participations, il vous suffit de le préciser sur papier libre à joindre avec votre avant programme. Il faut donc le prévoir à l'avance. Il ne vous est pas possible d'ef-

fectuer ou de modifier cette réservation après parution de l'avant programme au BO même au moyen d'un rectificatif. Aucun dossier n'est traité directement entre l'engageur et FFE Compet. Les cavaliers invités sont engagés grâce à un formulaire adressé sur simple demande ou téléchargeable depuis le site www.ffecompert.com. Il vous suffit de le compléter et nous le retourner par fax au 01 58 17 58 45 au plus tard le mardi précédant le concours jusqu'à 17 heures maximum. Les engagements sont alors saisis par nos soins. 15 € par cavalier invité sont débités de votre compte organisateur.

SPÉCIFICITÉS DU TREC

Comme le Horse Ball, le Trec est géré par FFE CLUB SIF, quel que soit le niveau de compétition. L'organisation d'un concours doit donc notamment respecter les périodes de déclaration DUC. Les DUC sont validées par les CDTE pour les épreuves départementales et par les CRTE pour les épreuves régionales. En 2004, le CNTE a créé www.trec-france.com, le site officiel du Trec français. En plus de l'actualité de la discipline, il met à votre disposition 150 fiches techniques (conseils pour concevoir et construire les parcours, fiches de notations...), les règlements nationaux, les calendriers des compétitions et tous les contacts en région (responsables TREC, juges et traceurs). La rubrique « Organiser » vous est spécialement dédiée. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à la préparation de votre épreuve. La sous-rubrique « cahiers des charges et recommandations » vous permet, entre autres, de télécharger un Guide pratique à usage des organisateurs, explication pas à pas de l'inscription SIF.

Nouveautés 2005 sur les épreuves FFE

Changement d'épreuve : l'engageur peut changer d'épreuve dans un même concours dans la limite des places disponibles pour les épreuves limitées en nombre d'engagements et sans dépasser le seuil de dédoublement. L'accord de l'organisateur est obligatoire. Ces changements sont enregistrés au plus tard le mardi suivant la clôture des engagements à minuit. Changement de cheval : l'engageur peut également changer de cheval dans une même épreuve, dans les conditions identiques au changement d'épreuve.

Coût pour l'engageur

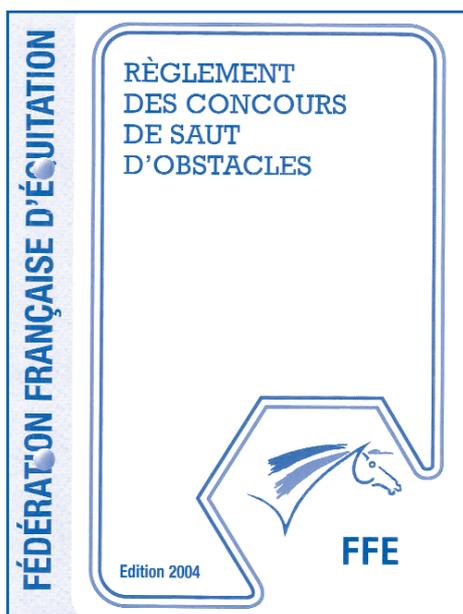
Exemple : pour un engagement qui passe de l'épreuve n°1 (20 €) à l'épreuve n°2 (30 €).

L'engagement initial est remboursé. Un nouvel engagement est créé à 30 € dont 25,35 € sont versés à l'organisateur. L'engageur paie en plus un demi engagement avec un minimum de 15 €. L'organisateur perçoit $\frac{1}{4}$ de l'engagement hors prélèvement fédéral, soit : $25,35 / 4 = 6,34$ €

Spécificité Pro1

Les changements de chevaux dans les petits grands prix et grands prix Pro 1 sont autorisés sur le terrain.

Attention, il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires mais d'un cheval en lieu et place d'un autre cheval pour un même compte. D'autre part, un engageur peut opter dans un concours pour toutes les épreuves ouvertes aux cavaliers Pro 1. Il peut alors choisir cette formule forfaitaire (financièrement plus attractive) qui



inclut toutes les épreuves Pro 1 ou procéder à ses engagements épreuve par épreuve. L'organisateur doit alors avoir signifié cette option sur son avant programme.

Lire FFE

Le programme « lire FFE » est mis à votre disposition pour télécharger et exploiter sous forme de tableur les informations relatives aux engagements. Indispensable à la gestion de votre concours, il vous donne accès (fin 2004) à :

La liste des engagements, sous plusieurs formes (excel, format pdf),
La liste de vos forfaits et des rattrapages,

Les chevaux au contrôle (voir chapitre « contrôle »),

Les fiches de speaker qui récapitulent de précieuses informations sur les performances sportives des cavaliers et chevaux engagés sur votre concours.

Clôture des engagements

La clôture représente la date et l'heure limite d'enregistrement des engagements. Elle est fixée au mardi de la semaine précédant le concours, 10 à 12 jours avant le début des épreuves,

sauf pour les épreuves endurance FFEcompét de 20 à 90 km pour lesquelles la clôture est fixée au mardi précédant le début du concours. La clôture du mardi soir détermine le nombre d'engagements de votre concours, votre identifiant vous donne accès par www.ffecompét.com à plusieurs options vous permettant d'éditer ou de télécharger la liste de vos engagements.

Forfaits après clôture

Attention : s'il est déclaré entre la clôture des engagements et 36 heures avant le début du concours, le forfait fait l'objet d'un remboursement de 30 % du montant de l'engagement hors frais de gestion et droits complémentaires.

Exemple :

Si l'engagement coûte 90 €, à la clôture votre compte est crédité de : $90 € - 4,65 €$ soit $85,35 €$.

En cas de forfait, l'engageur est remboursé de :

$85,35 \times 30\%$ soit $25,60 €$. Vous conservez le solde $(85,35 \times 70\% = 59,75 €)$

Vos questions par mail

Un mail permet aux organisateurs de poser leurs questions.

Pour FFE Club SIF, écrivez à organisateur. ffclubsif@ffe.com, pour FFEcompét, écrivez à organisateur. ffecompét@ffe.com.

Rattrapages

Il s'agit d'une procédure exceptionnelle soumise à votre approbation : un engageur n'ayant pas obtenu votre accord peut se voir refuser le départ d'une de vos épreuves.

Ces enregistrements sont soumis à des conditions financières pour l'engageur. La tarification est fixée à 2 fois le montant de l'engagement figurant au BO sans toutefois dépasser 150 €, avec reversement d'une part à l'organisateur (effectué par FFECOMPET).

Exemple :

L'engageur demande un rattrapage pour une épreuve à 30 €. Sa pénalité sera égale à 60 € (30x2). Le rattrapage lui reviendra en tout à 3 engagements.

La part reversée à l'organisateur sur la pénalité sera alors de 30 € (montant de l'engagement) - 4.65 € (prélèvement fédéral) soit 25.35 €.

En tout, il sera reversé à l'organisateur 2 engagements.

Les rattrapages sont enregistrables jusqu'au mardi suivant la clôture des engagements, la liste de ces rattrapages est consultable sur notre site www.ffecompet.com, rubrique « recherche concours ». FFECOMPET n'envoie plus de liste de rattrapages.

Contrôle des chevaux

Ce contrôle est une mission placée sous la responsabilité du président du jury. Le jury dispose d'une liste de chevaux mis au contrôle - tirage au sort effectué à la clôture par le système FFECOMPET - à partir de laquelle vous devez vous assurer de la bonne

identité des chevaux et du respect des règles sanitaires liées aux vaccinations. Il est nécessaire de faire figurer l'ensemble des anomalies constatées sur le rapport vétérinaire disponible sur notre site, rubrique « formulaire ».

Subventions

Ce sont des aides du ministère de l'agriculture versées par les haras nationaux aux organisateurs de concours figurant au calendrier. Ces subventions sont versées sur certaines épreuves. Le montant de ces aides et la liste des épreuves fait l'objet d'une publication au BO et d'une diffusion www.ffecompet.com

Pour le versement, les haras nationaux adressent un formulaire de « subrogation » que nous vous recommandons vivement d'accepter. Cette subrogation vous permet d'obtenir le paiement rapide de vos subventions directement sur votre compte organisateur. Si vous ne souhaitez pas en bénéficier, les subventions seront versées sur votre compte bancaire au début de l'année suivante.

La FFE a décidé de faire l'avance des subventions aux organisateurs des épreuves Am et Pro qui lui ont donné leur subrogation, enregistrée par les haras nationaux (formulaire sur www.ffecompet.com). Ceci permet de réduire le délai de versement sur le compte organisateur : 2 à 3 semaines après le déroulement des épreuves lorsque les résultats nous sont retournés rapidement.

Attention : vous ne percevrez pas de subvention pour des épreuves génératrices ne figurant pas au calendrier.



STATISTIQUES

Vous trouverez sur les sites internet www.ffecompet.com et www.ffe.com rubrique Références Statistiques les statistiques qui montrent l'évolution des concours avec les moyennes d'engagés par épreuve, de prix d'engagement, de montant des dotations. Vous y verrez les épreuves les plus courues... Ces données vous permettront de situer votre concours par rapport aux références nationales et d'en tirer vos conclusions.

FFECOMPET

3615 FFECOMPET

www.ffecompet.com

Organisateur.ffecompet@ffe.com

Conditions de publication au BO

Afin de maîtriser les coûts de réalisation du BO, FFEcompét limite le volume des textes publiés. Les conditions de publications sont donc les suivantes.

Partie A

Dans la partie A des avant-programmes : le texte concernant les boxes sera limité aux tarifs, aux conditions de réservation, et à la nature des boxes. Toute information complémentaire fera l'objet d'un renvoi vers l'organisateur. Le nom et le n° de téléphone des hôtels seront publiés sans autre indication, à l'exception de la mention « tarif préférentiel » si elle existe. L'itinéraire indiqué au niveau du programme sera le plus bref possible. Les noms de prix qui seront communiqués postérieurement à la publication du programme (partie A), et avant la clôture seront ajoutés au minitel ainsi que sur Internet. Ils apparaîtront avec les engagements à la clôture, mais ne figureront pas dans les rectificatifs.

Pour les Warm up, ne figureront que la date et le prix, les détails feront l'objet d'un renvoi vers l'organisateur. Les épreuves Club seront annoncées si elles sont enregistrées par FFEClub et publiées dans la REF.

Partie C

La partie C des informations est la partie payante du BO. Vous pouvez

On peut naturellement organiser le même jour sur le même terrain tous les types de concours, par exemple Club & Amateur ou Ponam & Pro.

nous envoyer vos informations concernant les circuits (challenges, règlements, etc.) par courrier: cfe.ffecompet@ffe.com

Le montant sera payable à l'avance soit par prélèvement du compte organisateur avec le libellé suivant : « frais d'insertion BO » ou par chèque bancaire. Une facture sera alors établie et adressée au demandeur.

Tarification : 1/16 de page : 15 € ttc;
1/8 de page : 30 € ttc; 1/4 de page : 60 € ttc; 1/2 page : 100 € ttc;
1 page : 180 € ttc.

Horaires

Le nombre d'engagements peut vous amener à apporter des modifications d'horaires sur votre concours. Cette précision permet également d'affiner l'horaire de vos épreuves et d'apporter ainsi aux cavaliers des indications plus précises dès que vous connaissez le nombre d'engagés.

Ces modifications figurent sur le site www.ffecompet.com.

Le délai de transmission de ces informations est fixé au jeudi 17 heures de la semaine précédant le concours.

Vous disposez de plusieurs moyens pour nous transmettre ces modifications : par fax au 01 58 17 58 10 ou par courrier à bo.ffecompet@ffe.com, au prix de 15 € par concours, ou gratuitement par Internet (fin 2004).

Vous avez dans ce cas à votre disposition un écran de saisie libre.

FFEcompét procède alors à un contrôle des informations envoyées avant la diffusion sur le système.

BO Lavauzelle

Le BO comporte des parties A, C et D.

- La partie A comporte les programmes des concours à venir
- La partie B n'existe pas
- La partie C comporte les informations réglementaires
- La partie D comporte les listes des engagés.

Le BO est disponible en abonnement papier, avec des tarifs différents selon les formules retenues.

On peut opter pour l'abonnement par mail. On peut opter dans son abonnement pour le CD Rom des résultats de l'année.

Les changements de formule se font usuellement au premier janvier auprès des Editions Lavauzelle.

PREMIÈRE ÉDITION OCTOBRE 2004

Ceci est la première édition d'un dossier destiné à être actualisé régulièrement comme tous les autres dossiers FFE Club. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, souhaits et suggestions par courrier à FFE Club ou par mail à organisateur.ffclubsif@ffe.com ou organisateur.ffecompet@ffe.com. Les éventuels rectificatifs et compléments seront publiés dans la Ref.

FFE Club FFEcompét

Traitements après concours

Résultats

Les résultats sont préparés et validés par le président du jury sur un procès verbal téléchargeable depuis notre site www.ffecompet.com rubrique « formulaire ».

Vous avez également la possibilité de nous transmettre vos résultats sous une forme informatique par l'intermédiaire de votre prestataire informatique. FFEcompet se charge de contrôler et d'enregistrer les performances pour mise à jour des gains, des performances des cavaliers et des chevaux.

La transmission rapide de vos résultats est une nécessité absolue pour permettre l'enregistrement et la mise en paiement de votre concours. Elle doit être faite dans les 8 jours suivant le concours.

A défaut, une pénalité de 150 € par semaine de retard est prélevée de

votre compte et votre concours fait l'objet d'une publication au BO et d'une diffusion sur le système FFEcompet sous la rubrique « concours non parvenus ».

Solde

Traitement financier de votre concours : soit le concours s'autofinance, c'est à dire que le montant des engagements - versé au crédit de votre compte au lendemain de la clôture, moins 4,65 € de droits FFE - ,est supérieur au montant à verser aux cavaliers. FFEcompet met alors le concours en paiement. Soit le montant des engagements ne permet pas le paiement des gains et FFEcompet vous envoie une situation financière du concours indiquant la somme nécessaire au paiement des gains. A réception de cette somme, le concours

est mis en paiement. Pour les avances, se reporter à la rubrique Subventions page 15.

Classement permanent

Le service FFE Compet gère un classement permanent des compétiteurs amateurs et pro dans chaque discipline, prenant en compte les performances obtenues dans les épreuves à forte valeur sportive, dont la liste figure sur le site www.ffecompet.com, rubrique « classement cavaliers ». Son principe de calcul est simplifié, il ne tient pas compte des catégories de licences, de l'âge des cavaliers... mais des classements obtenus.

Les 15 premiers prennent des points même s'ils ne sont pas classés, il est donc nécessaire de les faire figurer sur vos résultats.

Concours jeunes chevaux SHF

La SHF, Société Hippique Française, est agréée pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des races de chevaux de selle et de sport, comme organisme représentatif des éleveurs, cavaliers et propriétaires de jeunes chevaux de sport. Elle organise le circuit « jeunes chevaux » (4,5 et 6 ans). FFEcompet prend en charge la gestion des engagements des épreuves gérées par la SHF.

Quelques spécificités sont propres à ces épreuves et l'application des règlements quelque peu différentes par rapport aux épreuves FFE.

Les rattrapages : les modalités et obligations de l'engageur vis à vis de vous

restent identiques. La pénalité est deux fois le montant de l'engagement, quel que soit le type de l'épreuve. Décalage d'épreuve : si l'engageur n'a pu se déplacer à cause d'un décalage, le remboursement de l'engagement est enregistré sur sa demande.

Subventions : le principe de calcul est différent, il s'agit d'un pourcentage appliqué sur les prix distribués. Ces taux font l'objet d'une publication annuelle au BO et d'une diffusion sur le site de la SHF courant mars de chaque année.

www.ffe.com
www.ffecompet.com

TRANSMISSIONS

Un message envoyé n'est pas obligatoirement un message reçu. Les retards postaux existent. Les fax sont transmis par des lignes téléphoniques. Quand on téléphone, parfois, il y a une coupure et ce n'est pas l'interlocuteur qui a raccroché.

Dans le cas d'une mini-coupure en cours de transmission, le fax peut ne pas parvenir à son destinataire. Idem pour les mails.

Bref, message à tous les organisateurs : gardez toujours un double de vos résultats et vérifiez en consultant les affichages internet qu'ils sont bien parvenus aux services FFE.

Concours internationaux en France

Les concours internationaux sont organisés conformément aux règlements FEI, règlement général et règlements particuliers des disciplines qui ne sont pas toujours identiques aux règlements FFE.

Élaboration du Calendrier

L'organisateur d'un concours international doit obtenir l'accord de la FFE sur une date et un Label. La réunion officielle du calendrier national et international a lieu tous les ans au mois de septembre.. Les concours non représentés lors de cette réunion ne sont pas prioritaires en cas de conflit.

Inscription au calendrier FEI

A l'issue des opérations de calendrier, la FFE transmet à la FEI, au plus tard le 1er octobre, le calendrier qu'elle a validé. Le bureau directeur de la FEI approuve le calendrier international lors de sa réunion du mois de novembre. Le calendrier est alors publié au bulletin officiel de la FEI, date, ville, pays et label, puis sur le site web de la FEI et de la FFE. Chaque organisateur paie un droit d'inscription de 385€ au calendrier FEI. Après le 1er octobre, toute modification ou annulation est payante.

Avant programme

Une fois le concours inscrit au calendrier FEI, l'organisateur adresse à la FFE, au plus tard 20 semaines avant le concours, un avant programme détaillé en français, accompagné d'un chèque de caution correspondant au montant des droits FEI et de contrôle des médicaments, calculés en fonction de la dotation indiquée à l'avant programme. Le fichier type de l'avant programme est disponible en français et

en anglais sur le site www.fei.ch à la rubrique de la discipline concernée Working documents / Draft schedules. Selon le niveau du concours, la FFE approuve l'avant programme ou le transmet à la FEI pour approbation. L'organisateur publie et diffuse l'avant programme définitif comportant la signature du chef de département de la FEI et la date de l'approbation aux fédérations nationales et aux cavaliers qu'il souhaite informer.

Invitations

La FFE adresse une invitation officielle aux nations étrangères en fonction du règlement FEI de la discipline et du label du concours.

Etrangers

Les engagements se font en 3 phases : engagements de principe, 8 semaines avant, nominatifs, 4 semaines avant, et définitifs, 2 semaines avant. L'organisateur reçoit copie des réponses des fédérations étrangères. Les engagements des cavaliers étrangers et les gains sont généralement payables sur le lieu du concours, sauf mention spéciale à l'avant programme. Si le cavalier annule sans motif sa participation après engagement définitif, l'organisateur peut demander une sanction à la FEI.

Français

Les cavaliers français autorisés à participer par la DTN s'engagent par FFEcompét. Le listing des engagés est adressé à l'organisateur. Les engagements sont reversés à l'organisateur par FFEcompét.

Gains étrangers

Les prix remportés par les étrangers sont payables sur place dès la fin des épreuves. Un récapitulatif leur est

fourni, avec en crédit les sommes gagnées, en débit le montant des engagements et la retenue à la source. Les sommes gagnées sont en effet imposées en France et le cavalier doit avoir un justificatif qui lui permet de ne pas être imposé à nouveau dans son pays.

L'organisateur doit ensuite déclarer le montant de cette retenue à la source aux services fiscaux sur le formulaire de déclaration 2494, disponible sur www.impots.gouv.fr, et verser les sommes correspondantes au Trésor Public

Gains français

Les prix remportés par les cavaliers français sont crédités sur le compte de l'engageur du cheval via FFEcompét, comme pour les concours nationaux.

Résultats

L'organisateur envoie les résultats complets avec les sommes distribuées et le détail des pénalités ou des points à la FEI, à la FFE et aux fédérations étrangères participantes. Il envoie les résultats du Grand Prix et des principales épreuves au service communication de la FFE dès la fin des épreuves et au plus tard le lundi à 12h à media@ffe.com Fax 01 58 17 58 19.

Poneys

Les cavaliers font leur demande de participation à la DTN qui envoie la liste des sélectionnés à l'organisateur. Les cavaliers règlent directement leurs engagements à l'organisateur. Il n'y a pas de gains en espèces dans les épreuves poneys organisées en France.

Carnet d'adresses

■ FFE Boulogne

81 avenue Edouard Vaillant -
92517 Boulogne cedex

■ FFEcompét

T 01 58 17 58 17 F 01 58 17 58 45
mèl clients1.ffecompet@ffe.com

■ DTN

www.ffe.com, Références /
adresses / FFE ou
http://www.ffe.com/?cat=4&fic=
referenzen/ref_adr_ffe.html

■ FFE Lamotte

Parc Equestre - 41600 Lamotte

■ FFE Club

T 02 54 94 46 46 F 02 54 94 46 30
mèl concours.club@ffe.com

■ FFE DTN

www.ffe.com, Références / adresses
/ FFE ou
http://www.ffe.com/?cat=4&fic=
referenzen/ref_adr_ffe.html

■ FFE Parc

T 02 54 94 46 46 F 02 54 94 46 10
mèl parc@ffe.com

■ ANPFS

16 rue des écoles
41210 La Marolle en Sologne
T 02 54 83 72 00 F 02 54 83 75 05
mèl anpfs@wanadoo.fr

■ Editions Lavauzelle

BP 8
87350 Panazol
T 05 55 58 45 30 F 05 55 58 45 25.

■ FEI

Av Mon Repos 24 P.O. Box 157
1000 Lausanne - Switzerland
T (41 21) 310 47 47
F (41 21) 310 47 60 mèl info@horses-
port.org site www.fei.ch

■ GHN

Parc Equestre 41600 Lamotte
T 02 54 83 02 02 F 02 54 83 02 03
mèl infos@ghn.com.fr
site www.ghn.com.fr

■ SHF

16 avenue de la Bourdonnais
75007 Paris
T 01 53 59 31 31 F 01 53 59 31 30

mèl shf.service@shfonline.com
site : www.shfonline.com

■ SIRE Haras Nationaux

BP 3 - 19231 Arnac Pompadour cedex
T 08 20 90 34 34 F 05 55 97 10 30
site www.haras-nationaux.fr

■ SIF

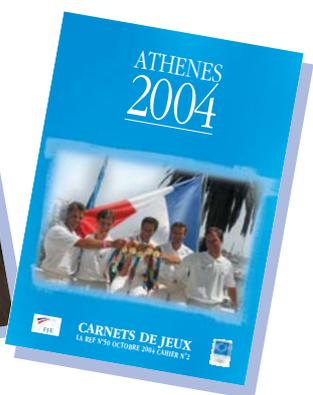
14490 Litteau
T 02 31 51 21 10. F 02 31 51 21 15
réservé exclusivement aux certificats mé-
dicaux et aux autorisations parentales

RÈGLEMENTS FEI

Disponibles en anglais auprès de la
FEI. En anglais et parfois en français
sur www.fei.ch, choisir la discipline
puis Rules.

DOCUMENTS UTILES

- REF 21 pages 34/35
- REF 45 page 50
- A Cheval numéro d'avril 2002



Abonnement à la REF

- L'info à la source
- Les innovations pédagogiques
- La vie du sport
- Les calendriers et les règlements
- Toutes les références du monde équestre

Nom Prénom

Adresse

Plein tarif 50 €

Tarif préférentiel licencié 45 €, numéro de licence 2004 obligatoire

Chèque à l'ordre de FFE. A retourner à SIF 14490 Litteau

	FFE Club SIF	FFEcompet
Clôtures	Vendredi Midi	Mardi Midi pour les concours internationaux et engagements papier pour les nationaux Minuit pour les concours nationaux internet et minitel
Comptes	Compte adhérent FFE, le même que pour les licences	Compte organisateur FFEcompet différent du compte engageur
Sites internet	www.ffe.com Onglet FFE Club SIF	www.ffecompet.com
Minitel	3615FFE	3615FFECOMPET
Programmation concours	DUC : programmation semestrielle avec validation des CRE à la fin de chaque période de saisie	Calendrier prévisionnel, puis avant programme
BO des concours à venir	Internet : www.ffe.com Onglet FFE Club SIF BO mensuel dans La Ref En cas de différence, c'est le BO internet qui prime.	Parties A programmes nationaux et annonce des internationaux, Internet : www.ffecompet.com BO hebdomadaire dans une publication des Editions Lavauzelle, le BO, Bulletin Officiel. Possibilité d'abonnement par mail directement auprès des Éditions Lavauzelle.
Liste des engagés	Uniquement consultable sur internet et minitel	Consultable sur minitel et internet. Publiée dans le BO, disponible par papier et par mail
BO des horaires et renseignements	Pajorg sur internet et sur minitel	Consultable sur internet
Règlements FFE	Un règlement unique des Concours club et ponam qui intègre toutes les disciplines club et ponam Rectificatifs dans ou avec La Ref et sur www.ffe.com rubrique FFE Club SIF / Règlements	Chaque discipline a son propre règlement. Publication aux Editions Lavauzelle Rectificatifs consultables sur internet
Résultats	Le système enregistre tous les engagés et tous les partants pour pouvoir calculer les tiers	Le système FFEcompet enregistre uniquement les classés avec prix, sauf pour les épreuves comptant pour les classements permanents où les 15 premiers classés sont nécessaires.
	Les résultats sont consultables uniquement sur internet et minitel	Les résultats sont consultables sur internet .
Engagements et modifications d'engagements après clôture	Engagements sur le terrain : l'engageur règle l'organisateur qui fixe librement le prix de l'engagement terrain. La part fixe FFE est le triple d'un engagement minitel ou internet. Elle est prélevée par la FFE sur le compte de l'organisateur.	Rattrapage : Coût : 2 fois le montant de l'engagement figurant au BO, plafonné à 150 € pour l'engageur. Changement d'épreuve , changement de cheval : Coût : ½ engagement supplémentaire pour l'engageur avec un minimum de 10 €. Dans tous les cas : reversement de la part organisateur effectué sur compte FFEcompet.
Prix	Cadeaux pour le premier tiers. Aucune dotation en espèces.	Plaques aux 5 premiers chevaux classés et flots aux cavaliers les mieux classés (RG de la FFE, Art. 63). Les dotations sont réglées par le compte organisateur qui est débité par FFEcompet pour créditer les comptes des engageurs des chevaux ayant remporté des prix.
Jury	L'organisateur s'assure de la compétence des juges et commissaires qui officient sur son concours. Qualifications requises uniquement pour les Grands Prix. Contrôle par la DTN poney.	Qualifications requises, suivant le niveau du concours et conformément au règlement de la discipline concernée. Contrôle par le Bureau des Concours de la DTN.
Disciplines	Club & ponam : toutes disciplines Amateur : horse-ball et Trec	Amateur et pro : CSO, CCE, dressage, Attelage, endurance